



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAT

Question écrite n° 36275

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le manque de structures adaptées aux personnes handicapées dans la région du Nord - Pas-de-Calais. Les Cotorep prononcent chaque année un peu plus de 800 nouvelles orientations vers le travail protégé, alors que la capacité d'admission permet tout au plus 300 nouveaux travailleurs CAT dans la région. Ce constat en amène un autre : les critères retenus pour fixer la dotation de places dans la région, à savoir notamment le ratio de places rapporté au nombre d'habitants, ne sont pas adaptés. En accord avec les services administratifs, les associations ont donc incité les familles à renoncer à faire valoir leurs droits et à maintenir leurs enfants au-delà de 20 ans dans les IME avec toutes les difficultés, matérielles et humaines, que cela peut poser. La solution se trouve à l'évidence dans un plan de rattrapage de création de places de CAT, fondé sur l'analyse des besoins et des bilans actualisés des listes d'attente. D'ailleurs, plusieurs projets d'établissements et de services ont été déposés au CROSS et attendent aujourd'hui un financement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont pleinement conscients des difficultés que rencontrent les jeunes adultes handicapés orientés par les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) vers un CAT. Ces difficultés, inhérentes à l'insuffisance de places dans les structures de travail protégé, se traduisent par l'importance des listes d'attente à l'entrée dans ces mêmes établissements. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a arrêté le 8 avril 1998 un programme pluriannuel de création de places pour adultes handicapés qui prévoit notamment la création entre 1999 et 2003 de 8 500 places de CAT. S'agissant de la région Nord - Pas-de-Calais, le Gouvernement a décidé de financer, en 1999, 96 nouvelles places de CAT, ce qui lui confère un taux d'équipement de 3,8 places pour 1 000 habitants, supérieur à la moyenne nationale qui est, au 31 décembre 1999, de 2,88 places pour 1 000 habitants. Par ailleurs, au titre des trois prochaines années du plan, la région Nord - Pas-de-Calais recevra respectivement 79, 60 et 60 places de CAT. Ces dotations seront réparties entre les deux départements à la diligence du préfet de région et en fonction des besoins de chacun d'entre eux. Enfin, pour l'ensemble des régions, la répartition en 2003 sera déterminée en fonction de l'évaluation des résultats du plan sur la période 1999 à 2002. De surcroît, ces mesures sont largement confortées par l'engagement supplémentaire de 1,5 milliard de francs, sur la période 2001-2003 (s'ajoutant au 1 milliard mobilisé sur le plan quinquennal 1999-2003) annoncé par le Premier ministre lors du dernier comité national consultatif des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36275

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5988

Réponse publiée le : 17 juillet 2000, page 4271